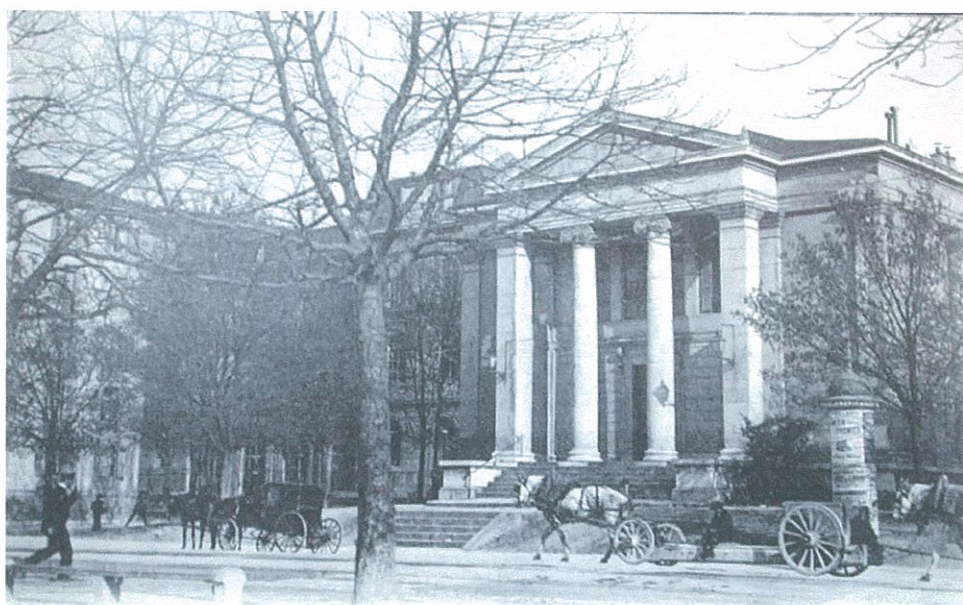
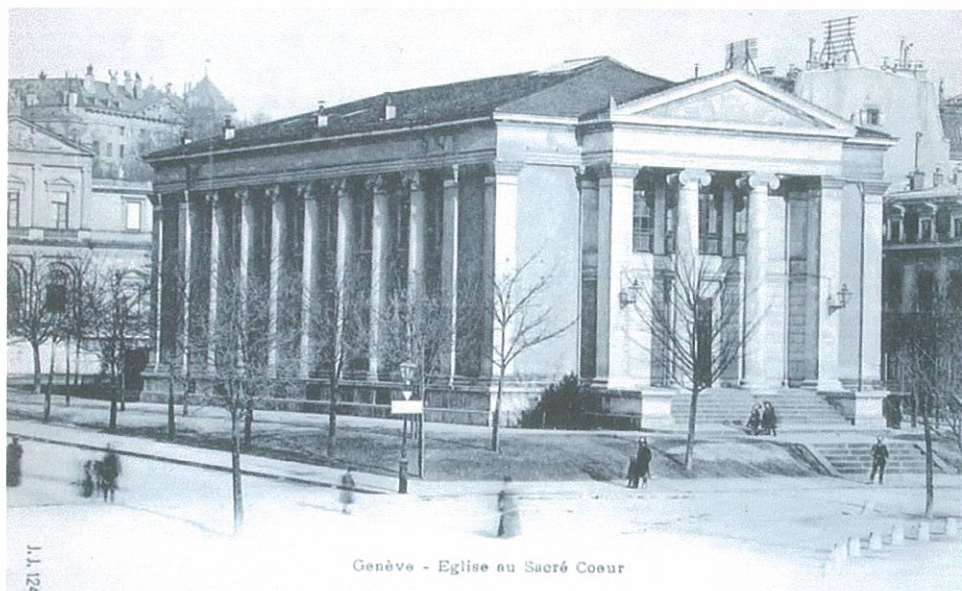


**EGLISE DU SACRE-CŒUR**  
Bd. Georges-Favon 25bis – rue Général-Dufour 18  
Plainpalais, Genève

**RAPPORT HISTORIQUE DU BÂTIMENT  
ET ANALYSE DES FACADES**



Réalisé dans le cadre de la  
restauration des façades confiée à  
Jean Gandolfo, Architecte  
février 2006

Babina Chaillot Calame  
Historienne de l'art  
14, rue Vautier  
1227 Carouge

## TABLE DES MATIERES

|                                                                   |         |
|-------------------------------------------------------------------|---------|
| INTRODUCTION                                                      | p. 2    |
| HISTORIQUE                                                        | p. 2-7  |
| I - Le temple maçonnique                                          | p.2     |
| II - Donation de terrain par l'Etat                               | p.3     |
| III - Projets pour le Temple Unique                               | p.4     |
| IIIa - le Concours                                                | p.4     |
| IIIb - Jean-Daniel Blavignac                                      | p.5     |
| IIIc - Hermann Hug                                                | p.6     |
| IV - La construction du Temple Unique                             | p.6     |
| DU TEMPLE UNIQUE A L'EGLISE DU SACRE-CŒUR                         | p. 8-18 |
| I - Le bâtiment d'origine                                         | p.8     |
| II - Des projets à la réalisation                                 | p.9     |
| III - Les ascendances grecques et<br>maçonniques du Temple Unique | p.10    |
| IV - L'église catholique romaine                                  | p.13    |
| V - Travaux d'entretien du Sacré-Cœur                             | p.14    |
| VI - Intervention d'Adolphe Guyonnet                              | p.15    |
| VII - Travaux ultérieurs                                          | p.18    |
| SYNTHESE DE L'ETAT ACTUEL<br>DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT           | p.18-20 |
| I - Propositions d'interventions                                  | p.18    |
| II - Hypothèses chromatiques de revêtement                        | p.19    |
| Plans de l'agrandissement A. Guyonnet, 1938                       | p. 21   |
| BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS D'ARCHIVES                             | p. 22   |
| Relevé des matériaux et revêtements Fig. XXVI et XVII             |         |
| LISTE DES FIGURES                                                 | p. 23   |



## INTRODUCTION

L'église du Sacré-Cœur a été édifiée en 1858-59 par l'ingénieur allemand Hermann Hug pour un groupe de loges maçonniques. C'est en 1873 que le temple maçonnique a été racheté par l'église catholique et que la paroisse de Saint-Germain, privée de lieu de culte par les événements du Kulturkampf, y célébra sa première messe. L'édifice a été agrandi en 1939 par l'architecte Adolphe Guyonnet; prolongé d'une quinzaine de mètres en direction du Conservatoire de musique, ses façades latérales ont été augmentées de 4 colonnes engagées et sa face arrière entièrement recomposée.

## HISTORIQUE

### I - Le temple maçonnique

C'est une imposante bâtisse construite aux portes de la ville ancienne sur une des nombreuses parcelles libérées par la démolition des fortifications. Une des premières prises de vue datée des environs de 1860 montre le temple qui surgit tel un monolithe isolé au milieu d'un terrain vague avec pour tout voisinage le Conservatoire, la Synagogue et le premier pont en fer de la Coulouvrenière.

Les bâtiments adjacents d'importance seront édifiés plus tard : l'école du Grütli en 1871, le Grand Théâtre en 1871-79 et l'immeuble des Amis de l'Instruction en 1874-1875.

La grande loge maçonnique Alpina, fondée en 1844 et constituée de 15 loges suisses, dont les loges genevoises de l'Amitié et de la Prudence, est à l'origine de la construction du temple. Il doit son titre de 'Temple Unique' au projet d'édifier un seul temple réunificateur.

Le Temple Unique, tout comme l'église anglicane, l'église russe et la Synagogue fait partie de cet ensemble d'édifices cultuels édifiés sur des terrains concédés par l'Etat dans le périmètre de la ceinture faziste. Leur construction est liée au nouveau régime politique radical de James Fazy qui, dès 1846, instaure la liberté de culte et affirme son idéal de tolérance religieuse en facilitant la construction de ces bâtiments.



Fig. I. photographie d'archives, la Coulouvrenière et Plainpalais, vers 1860



## II - Donation de terrain par l'Etat

Le Conservatoire de musique, construit quelques années auparavant, a été édifié dans les mêmes circonstances. Le débat politique sur le bien-fondé d'une donation de terrain de l'Etat à une fondation laïque est apparu de manière récurrente; il a été réactivé lorsqu'il s'est agi de répondre à la demande de l'ordre maçonnique. Le mémorial du Grand-Conseil de 1857 fait état de ce débat instructif à maints égards et dont on peut résumer les points essentiels.

Alors que les membres du Grand-Conseil s'interrogent sur le statut de religion ou de société pure et simple de l'ordre maçonnique, M. J. Fazy, défenseur du projet, argue que « tout système religieux forme une société » et que « toute société est une religion »; il ajoute que « C'est un culte sans impostures, sans superstitions, issu de l'amour du prochain, arrivant à une morale parfaitement semblable à la véritable morale chrétienne ».<sup>1</sup>

Un argument décisif qui jouera en faveur de la donation est que « la franc-maçonnerie peut faire valoir d'une existence très ancienne, plus ancienne que les religions actuelles et que de plus, elle est appuyée par quinze ou seize cents citoyens ».

On relève également que bien qu'elle soit trop secrète, la franc-maçonnerie « est connue dans tout l'univers pour ses antécédents heureux de tolérance, d'amitié et de fraternité. ».<sup>2</sup>

L'amendement proposé par la commission limitant la concession à cent toises et stipulant que l'emplacement serait désigné par le Conseil d'Etat est finalement adopté par 32 voix contre 12. Le 31 janvier 1857, le Conseil d'Etat promulgue une « Loi pour concéder une parcelle du terrain des fortifications à la fondation du Temple Unique de l'Ordre maçonnique ».<sup>3</sup>

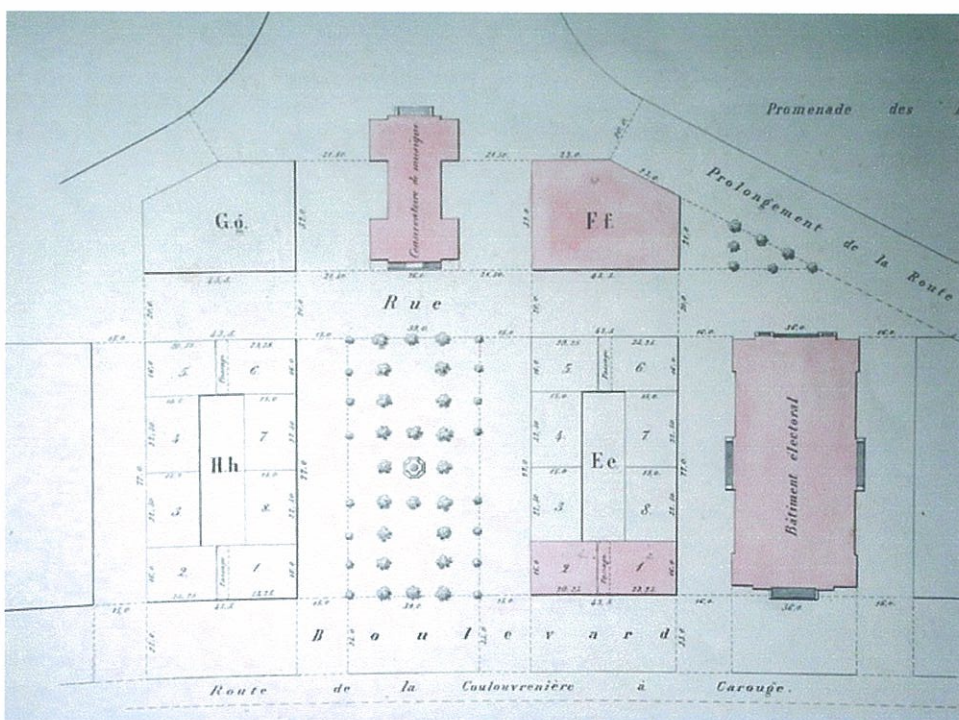


Fig. II. Plan définitif des parcelles à vendre sur le terrain des fortifications - 1855

<sup>1</sup> . Mémorial des séances du Grand Conseil - I - 31.01 1857, p. 551

<sup>2</sup> . Ib. p. 554

<sup>3</sup> . TP 1857/167, 31 janvier 1857 « Loi pour concéder une parcelle du terrain des fortifications à la fondation du Temple Unique de l'Ordre maçonnique »



Le 24 avril 1857, la commission administrative du Temple Unique adresse un courrier au Conseil d'Etat dans lequel elle se félicite de la décision de céder un terrain à la loge maçonnique et lui demande de fixer son emplacement de manière définitive afin qu'elle puisse définir le projet d'architecture qui sera retenu parmi les 14 architectes qui ont répondu au concours public qu'elle a lancé.<sup>4</sup>

Un extrait du registre du Conseil d'Etat daté du 1er mai 1857 fixe « l'emplacement pour la susdite construction au midi du Conservatoire de musique entre ce bâtiment et le boulevard longeant la plaine de Plainpalais »<sup>5</sup>

Sur le cadastre relevé en 1855, la parcelle est aménagée en square planté d'une double allée d'arbres

L'Acte notarié de Me Jean-F. Henri Rivoire daté du 11 septembre 1857 est signé des Conseillers d'Etat Breittmeyer et Piguet ; il « fait donation entre-vifs soit concession gratuite et irrévocable ...d'une parcelle de terrain faisant partie des anciennes fortifications de la ville de Genève contenant environ huit ares sept mètres et dix huit centimètres, soit cent vingt toises sise hors de l'ancienne porte Neuve confinée... »<sup>6</sup> aux conditions suivantes : le nivellement du terrain sera fait par la fondation donataire, à ses frais et sous la direction du DTP; la construction devra être terminée dans un délai de 3 ans; les plans de l'édifice et clôture s'il y a, seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

### **III - Projets pour le Temple Unique**

#### **IIIa - le Concours**

Quelques informations concernant ce concours d'architecture nous sont parvenues; le projet primé est celui de Hermann Hug, lui-même secrétaire de la commission et Franc-maçon – le deuxième prix a été décerné à Jean-Daniel Blavignac, également Franc-maçon.

Début août 1857, un premier concours d'esquisses avait été jugé par un jury composé de représentants de l'Etat et de la Loge maçonnique : M. Breittmeyer, conseiller d'Etat, M. Blotnitzki, ingénieur, MM. Schaeck-Prevost, Daries & Fauraz.

Le 28 août 1857 un plan définitif était remis au Conseil d'Etat afin que ce dernier puisse délimiter la parcelle à concéder; ce plan devait obtenir l'approbation du Conseil d'Etat et permettre d'ajouter au chiffre de 100 toises « 20 toises qui sont indispensables pour que les saillies du bâtiment se trouvent entièrement sur le terrain concédé ». <sup>7</sup> La demande se poursuit par « Nous ne croyons pas devoir insister sur la nécessité de cette légère augmentation, persuadés que les plans parleront plus éloquemment que nous. En les examinant, et en vous rappelant le but que nous nous proposons, vous remarquerez qu'ils sont loin d'être exagérés, et qu'il serait impossible de les réduire, sans en détruire l'harmonie et les proportions architecturales » <sup>8</sup>

Le seul plan du bâtiment d'origine qui nous soit parvenu à ce jour est le plan de situation joint à l'acte notarié de concession gratuite du terrain.<sup>9</sup>

---

<sup>4</sup> . TP 1857/167 du 23 avril 1857 signé du secrétaire Hermann Hug et Registre des Conseils n. 399 du 24.4.1857

<sup>5</sup> . TP 1857/167 du 23 avril 1857 et Registre des Conseils n. 399 du 1.5.1857

<sup>6</sup> . Actes notariés Jean Rivoire 1857 et pièces annexes RC 1857 OD n. 659, MIA 1340 n.1

<sup>7</sup> . Registre des Conseils, n. 400, 28.8.1857 – les dimensions des saillies sont chiffrées à 31,32m. pour l'escalier, 31,90m. pour le perron, 8,70m. pour l'avant-corps de la face au levant et 55,35m. pour les faces latérales soit un total de 127,27m. (environ 20 toises)

<sup>8</sup> . Registre des Conseils n. 400 du 28.8.1857

<sup>9</sup> . Actes notariés Jean Rivoire 11.09.1857



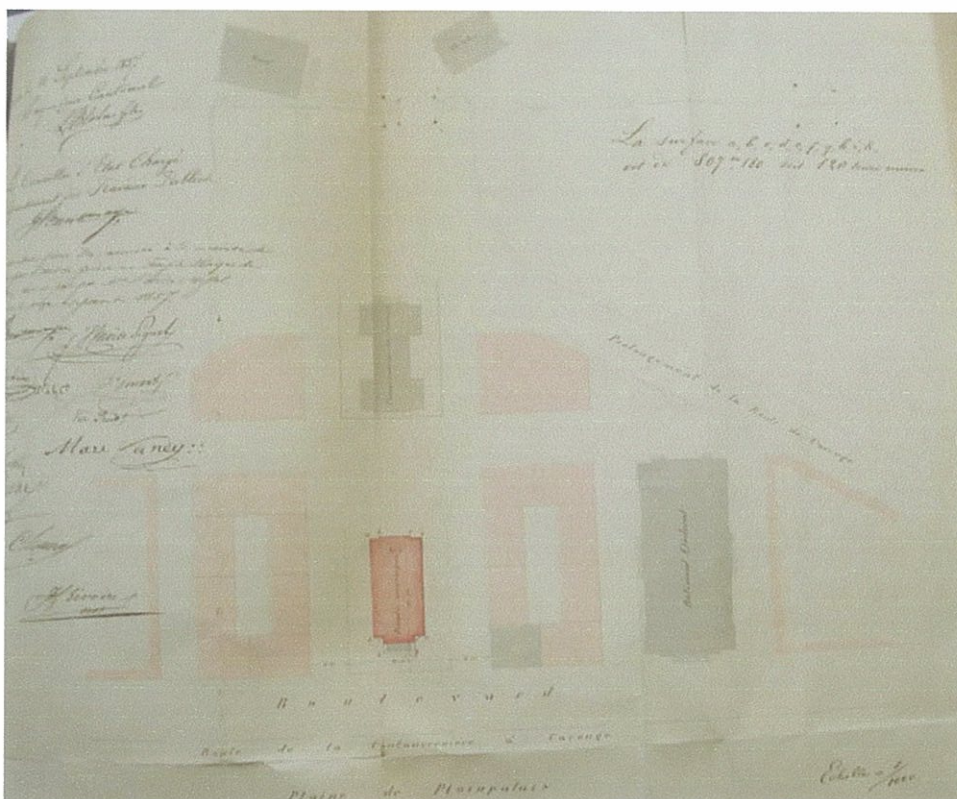


Fig. III. Plan joint à l'Acte Notarié Jean Rivoire - 1857

### IIIb – Jean-Daniel Blavignac

J.-D. Blavignac écrivait dans son journal « Rouge m'annonce la seconde prime pour mon projet de Temple Unique » en date du 1<sup>er</sup> Août 1857.<sup>10</sup>

« De 1854 à 1862, l'architecte en pleine période de maturité entretiendra avec la franc-maçonnerie une relation tumultueuse à l'image de ses liaisons privées et de ses rapports sociaux ! de 1844 à 1863... il effectuera un fulgurant parcours dans la loge La Fidélité, tiendra les rênes d'une aile dissidente, atteindra l'échelon suprême de la hiérarchie des hauts grades avant de se séparer bruyamment au début de 1862 en vendant son anneau maçonnique pour 8 francs. »<sup>11</sup>

Pour les raisons évoquées ci-dessus ou par dépit de n'avoir obtenu que le second prix, J.-D. Blavignac finit par écrire une « Harangue contre le Temple Unique » ; virulente critique à l'égard du Temple Unique dont certains passages méritent que l'on s'y arrête.

« Le Temple veut, contrairement à l'ordre, réunir dans un seul local ce qui doit être divisé en plusieurs... il doit y avoir dans une ville le plus grand nombre de loges possibles espacées à distance comme des jalons lumineux destinés à porter dans tous les lieux la force et la vie. » Plus loin, il écrit « nos temples doivent être des angles ignorés ou profanes, des lieux très forts et très secrets... pour conserver cette solitude et ce calme si nécessaire à nos travaux... le temple veut contrairement à l'ordre, un local ostensible et public... il veut un temple public, comme si nous recherchions l'approbation des profanes, comme si nous voulions faire compter nos forces, faire nombrer notre puissance ».

Il poursuit en défendant « le principe de la diversité de l'unité, cet admirable principe qui se retrouve dans toutes les œuvres du Grand Architecte de l'Univers » et conclut « nous avons

<sup>10</sup> . Jean-Daniel Blavignac 1917-1876, sous la direction de L. El-Wakil, Carouge 1990, Chronologie p. 25

<sup>11</sup> . ib. p. 71



vu ces francs-maçons offrir en troc contre un morceau de terrain la divulgation des secrets dont ils s'étaient sous la sainteté du serment constitués les dépositaires.»<sup>12</sup>

### IIIc – Hermann Hug (1825-1888)

A Genève, à cette époque, H. Hug est un des rares architectes, avec les frères Schaeck et J.-D. Blavignac, à appartenir à la franc-maçonnerie. Ingénieur, géomètre et architecte d'origine allemande, il se réfugie à Genève en 1849 où il obtient la naturalisation suisse. Major dans l'armée Suisse, Conseiller Municipal à Aïre-la-Ville, il sera nommé ingénieur cantonal en 1884.<sup>13</sup>

Protégé du président du Conseil d'Etat radical James Fazy, il s'est vu confier la tâche de construire le pont de Peney, lequel s'écroula à la suite d'un second essai de charge en 1853 et fit 27 victimes, juste un an après son achèvement. C'est Guillaume-Henri Dufour, à qui le projet avait été refusé en 1849, qui a été chargé de sa reconstruction.

Le mandat de construction du Temple Unique serait venu compenser l'échec retentissant du pont de Peney.<sup>14</sup>

## IV – La construction du Temple Unique

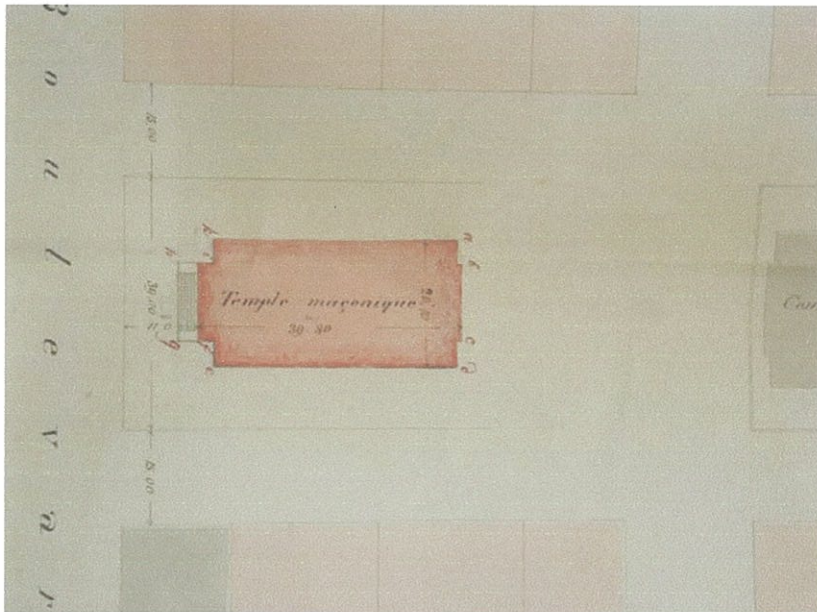


Fig. IV. détail du plan joint à l'Acte notarié Jean Rivoire - 1857

Le dessin d'implantation au sol du bâtiment trace un rectangle de 39,80 mètres de long par 20,10 mètres de large. Seuls le péristyle de la façade ouest avec son escalier d'accès et l'avant-corps à l'est font saillie au volume rectangulaire. La construction d'origine est fidèle aux plans joints à l'acte notarié.

En octobre 1857, les travaux de construction sont commandés et la commission du Temple Unique envoie à l'examen du Département des Finances son plan financier afin d'obtenir de

<sup>12</sup> . ib. p. 202

<sup>13</sup> . Pour une biographie plus complète de Hermann Hug consulter « Hermann Hug » in *Palmyre à Plainpalais ? sur les sources formelles de l'église du Sacré-Cœur*, André Corboz, Genava n° 52, p.84

<sup>14</sup> . Hypothèse formulée dans « Le pont de Peney » *Palmyre à Plainpalais ? sur les sources formelles de l'église du Sacré-Cœur*, André Corboz, Genava n° 52, p. 86

nouvelles conditions pour assurer la construction du temple.<sup>15</sup> Le Conseil d'Etat autorise cette requête et propose qu'un second emprunt soit garanti par une hypothèque sur l'édifice.<sup>16</sup>

Une note sollicitant le prêt de la grande salle du bâtiment électoral nous apprend que la cérémonie de la pose de la première pierre du Temple Unique a lieu le 19 juillet 1858.<sup>17</sup> Le Conseil d'Etat sera représenté par les Conseillers faisant partie de l'ordre maçonnique. Un an plus tard, le 9 août 1859, le secrétaire général de la loge du Temple Unique offre au Conseil d'Etat « 2 exemplaires représentant le monument qu'elle a pu ériger à Genève grâce au précieux concours du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ». Ces documents ne sont pas conservés dans les pièces annexes du dossier des Archives d'Etat, mais en revanche une lithographie datée de 1859 figure dans la collection de la Bibliothèque Publique et Universitaire.<sup>18</sup> Tout laisse à penser qu'il s'agit là d'un exemplaire de cette même gravure représentant pour la première fois le Temple Unique.

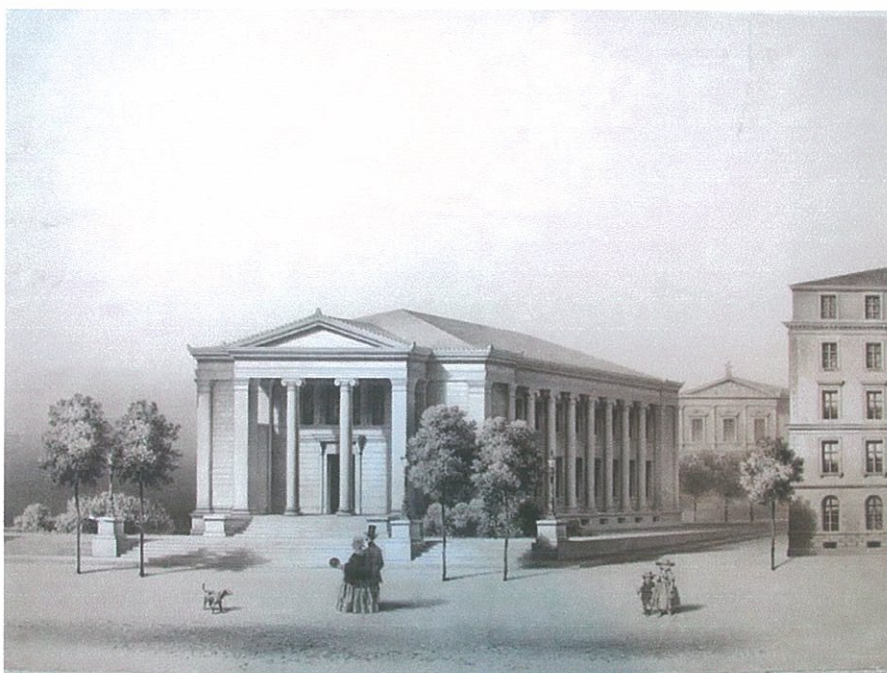


Fig.V. Lithographie -1859

En dépit de ces représentations, le suivi du Registre des Conseils nous montre qu'à l'été 1859 le bâtiment n'est toujours pas terminé. La fondation n'ayant pu réaliser l'emprunt escompté, les travaux sont arrêtés et elle est poursuivie en justice par les entrepreneurs engagés dans la construction. Maître Amberny, avocat et conseiller de la Fondation, négociera un « nouvel emprunt de Fr. 100'000 en 1<sup>ère</sup> hypothèque ». <sup>19</sup> Au début du mois de septembre, l'autorisation du Conseil d'Etat étant délivrée, on espère ainsi « que désormais les travaux soient sans interruption menés activement à leur fin ». En décembre 1859, plusieurs concerts donnés dans la salle du bâtiment électoral permettront d'aider à financer l'achat d'un orgue.<sup>20</sup>

<sup>15</sup> . La commission du Temple Unique demande à porter à 2000 la série d'obligations de 50 francs souscrites par les membres de la Fondation et également à pouvoir contracter un deuxième emprunt de fr. 150'000 au taux d'intérêt de 5 ½ %. Registre des Conseils n° 400 du 16.10.1857

<sup>16</sup> . Registre des Conseils n° 400 du 23.10.1857

<sup>17</sup> . Note adressée au conseil d'Etat - Registre des Conseils n° 401 du 18.6.1858

<sup>18</sup> . Lithographie 1859 - 27M CIG BPU

<sup>19</sup> . Registre des Conseils n° 404 du 30.8.1859

<sup>20</sup> . Registre des Conseils n° 404 du 2.9 et 2.12.1859



## DU TEMPLE UNIQUE A L'EGLISE DU SACRE-CŒUR

### I – le bâtiment d'origine

Apparenté à l'architecture hellénistique, le Temple Unique ne peut cependant être qualifié de « temple grec » puisqu'il est pourvu d'un portique d'entrée plus étroit que le bâtiment même et qu'il n'a pas de péristyle continu. Il en a toutefois les connotations culturelles : un imposant volume rectangulaire dont les colonnades des façades latérales, légèrement engagées dans les murs, sont séparées du portique d'entrée par un massif rectangulaire flanqué de pilastres. Le portique d'entrée est composé de deux colonnes ioniques encadrées par deux piliers attiques coiffés d'un fronton triangulaire. A l'origine, une seule porte d'entrée surmontée d'un dessus-de-porte supporté par des consoles permettait l'accès à la nef centrale. A l'étage supérieur, trois grandes baies éclairent l'intérieur. La légère pente du toit à quatre pans souligne encore l'influence de l'architecture grecque sur cette composition.

Construit sur un terrain en déclinaison, la façade occidentale du bâtiment domine la Plaine-de-Plainpalais; comme juchée sur un tertre, l'impression de hauteur est accentuée par l'avant-corps du porche d'entrée et la double montée d'escaliers.

A l'opposé, côté rue Général-Dufour, la face orientale constitue un pendant au Conservatoire; les deux façades qui sont construites au même niveau et suivant le même alignement sont aujourd'hui en vis-à-vis assez proche. La façade arrière d'origine est documentée par un seul cliché d'archives. Déduction logique du motif du péristyle de la façade principale et des colonnes engagées des façades latérales, elle est composée d'un avant-corps surmonté d'un fronton triangulaire supporté par quatre colonnes engagées avec chapiteaux ioniques. Tout comme pour les façades latérales, entre chacune des colonnes engagées, deux grandes fenêtres verticales ont été placées l'une au dessus de l'autre.

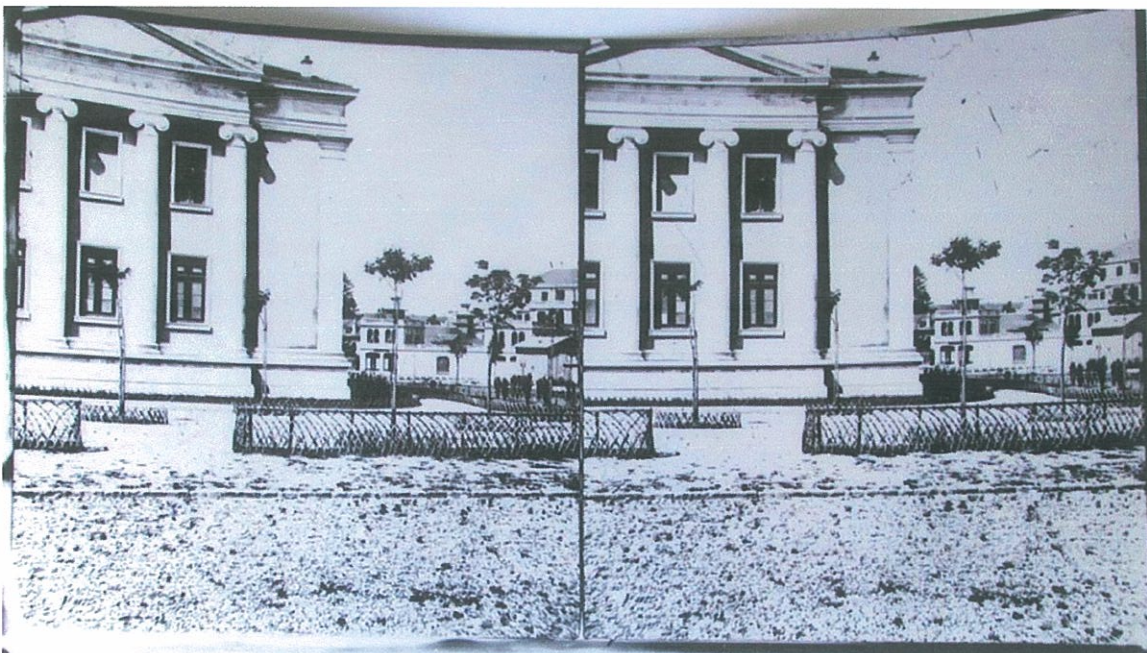


Fig. VI. Façade orientale avant intervention de A. Guyonnet



La façade nord sur la rue Alexandre-Calame bénéficie d'un grand dégagement qui la distancie du bâtiment du Grütli. Côté sud, sur la rue Bartholoni, le vis-à-vis avec l'immeuble des Amis de l'Instruction est plus proche.

## II – Des projets à la réalisation

Une comparaison entre une photographie prise aux alentours de 1872 et la gravure de 1859 nous montre que certains détails n'ont pas été réalisés. Par ailleurs, un plan d'élévation du Temple Unique calqué par l'architecte A. Magnin indique l'existence d'un premier projet encore quelque peu différent de l'exécution finale.<sup>21</sup>

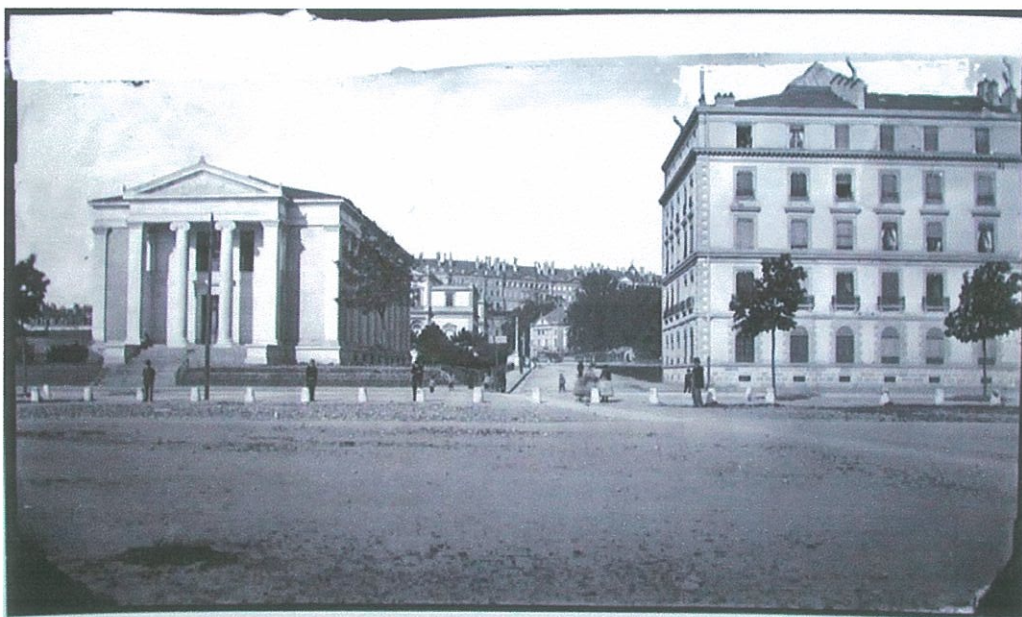


Fig. VII. Photographie d'archives, vers 1872

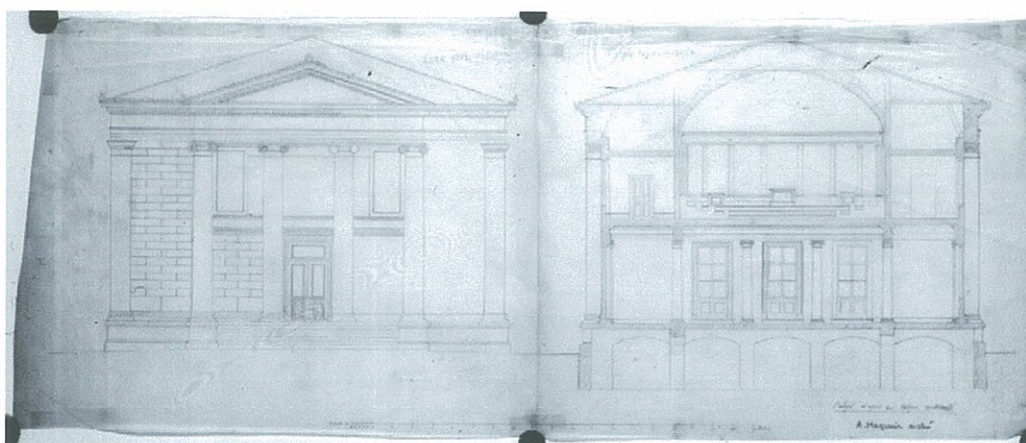


Fig. VIII. Elévation et coupe transversale du Temple Unique, A. Magnin, Architecte

La frise qui devait couronner l'entablement de la façade ouest, représentée sur la gravure et sur l'élévation, n'a été réalisée que sur la partie supérieure du fronton triangulaire.

<sup>21</sup> . A. Magnin, architecte (1841-1903) « Temple Unique, face principale, coupe transversale, Calqué d'après un calque contrecollé » inv. VG M29, CIG



Sur cette même façade, seul le mur de fond du péristyle possède un revêtement de pierre avec appareil régulier alors que la gravure et l'élévation indiquent ce même appareillage pour l'ensemble de la façade occidentale; les deux massifs d'angle latéraux ont simplement été enduits d'un crépi lisse. On pourrait émettre l'hypothèse que le projet d'origine largement inspiré du modèle des temples grecs prévoyait le même revêtement pierreux ou un semblant constitué d'un faux appareillage pour les quatre faces du bâtiment. Les photographies d'archives indiquent qu'à l'exception du porche occidental, l'ensemble des murs ont toujours été enduits d'un crépi.

La composition du porche, telle qu'elle est représentée sur le calque d'A. Magnin est également différente de la réalisation finale; deux colonnes encadrées de deux pilastres ont remplacé les quatre colonnes initiales, il y a trois fenêtres au lieu des deux dessinées et la porte d'entrée est nettement plus monumentale.

L'aménagement extérieur n'a vraisemblablement jamais été terminé: le temple, juché sur un tertre devait reposer sur une sorte de plate-forme en maçonnerie dont le dénivelé avec la place du cirque aurait été rattrapé par un large escalier majestueux occupant toute la largeur de la parcelle; la composition devait être ponctuée de candélabres posés sur des socles.

En réalité, la butte a été engazonnée et seul un escalier réduit à l'alignement du porche d'entrée a été construit.

Ces différentes observations ajoutées au rapport du Registre des Conseils nous permettent d'émettre l'hypothèse que faute de financement, le projet d'origine n'a pas pu être réalisé dans son intégralité et que certains détails de finition et de décor ont été remplacés par des solutions économiques.

### III - Les ascendances grecques et maçonniques du Temple Unique

La parenté avec les temples grecs est mise en évidence à travers le volume et l'enveloppe du bâtiment; elle est également soulignée par les proportions entre les différents éléments ainsi que les chapiteaux des colonnes et des pilastres qui sont directement inspirés de l'époque classique de l'ordre ionique.

Le rapport de l'entablement à la colonne est caractéristique de l'époque classique. Le fût des colonnes est tendu, affiné et les chapiteaux sont peu saillants. L'entablement est aérien, très sobre, il a pour tout décor une frise à denticules sous la cimaise et une série de moulures sur l'architrave. Les proportions entre le socle en roche et l'entablement sont également équilibrées.

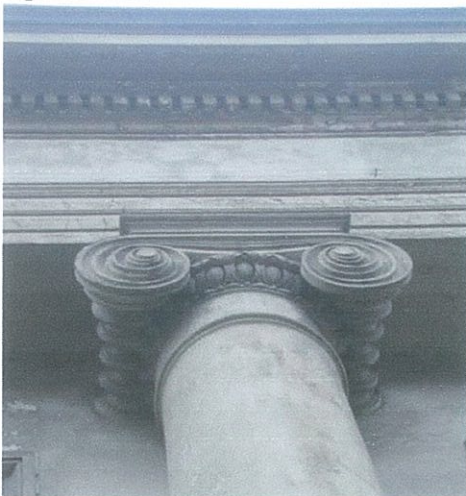


Fig.IX. détail d'une colonne engagée, janvier 2006

Les chapiteaux des colonnes engagées des façades latérales et des deux colonnes du portique d'entrée appartiennent à l'ordre ionique : un coussinet plat enroulé de chaque côté en forme de colimaçon repose sur une échine ornée d'oves; entre le coussin à volutes et l'architrave se trouve une abaque plate.

Les chapiteaux des pilastres des quatre angles du bâtiment et de la façade occidentale ainsi que ceux des piliers latéraux du porche ouest appartiennent également à l'ordre ionique; d'inspiration attique, il sont composés d'une superposition de trois listels ornés ou kymas. La moulure supérieure est une kyma lesbienne constituée d'une succession de feuilles d'eau en forme de cœur ou rais-de-cœur et les deux listels inférieurs sont des kymas constituées d'oves ayant la section d'un quart de rond. L'association entre les deux kymas affine et accentue le rythme des éléments opposés des deux ornements; dans l'espace intermédiaire court un collier de perles horizontales disposées dans le rapport de 2 pour 1. Les formes concave-convexe en alternance avec les dards et les renflements apparaissent nettement à la lumière et créent des ombres portées.



Fig.X. détail d'un chapiteau de colonne engagée, janvier 2006



Fig.XI. détail d'un chapiteau de pilastre, janvier 2006



L'étude de ce bâtiment a amené André Corboz à établir un parallèle avec le Temple de Palmyre. « Le sanctuaire n'est pas dénué de rapports surprenants avec le Temple de Bel à Palmyre, construit au I<sup>er</sup> siècle de notre ère pour marquer l'entrée de cette ville dans l'empire romain. »<sup>22</sup>

Selon A. Corboz, certains éléments de comparaison déterminants et exceptionnels doivent être retenus: l'utilisation de l'ordre attique pour les pilastres, le respect des proportions du bâtiment, 2 fois plus long que large et l'accès à la crypte par l'extrémité orientale de la façade nord.

Il faut encore noter que le temple de Palmyre était anciennement désigné comme le temple du soleil et que cet astre joue un rôle primordial dans la tradition maçonnique.

Cette même étude tente d'établir une filiation avec un éventuel modèle d'architecture maçonnique qui en réalité « ne présente pas d'unité stylistique : son éclectisme s'étend en effet du néo-Egyptien à l'Ecole de Chicago... Parce que ce qui intéresse les francs-maçons, ce n'est pas l'enveloppe du bâtiment, qui parfois ne laisse pas même soupçonner qu'elle dissimule un temple, mais la loge en tant que salle de réunion des frères ». <sup>23</sup>

En revanche, c'est en analysant la signification des nombres qu'André Corboz relève les différents symboles maçonniques qui ont été introduits dans cette architecture. L'ordre ionique exprimerait la sagesse : « le nombre de colonnes engagées dans chaque façade latérale, qui était primitivement de 7, renvoie certainement aux sept colonnes de la sagesse dont parlent les proverbes; d'autre part, le nombre de sept degrés qui conduisent au portique est conforme à de nombreuses images rituelles comme à diverses loges. »

« Mais l'emblème essentiel, ce sont les deux colonnes du portique, ..., (qui) renvoient à la source principale des temples maçonniques, soit la construction édifiée à Jérusalem par le roi Salomon, qui était précédée de deux colonnes hautement symboliques... » <sup>24</sup>



Fig. XII. photographie d'archives, vers 1880

<sup>22</sup> . *Palmyre à Plainpalais ? sur les sources formelles de l'église du Sacré-Cœur*, André Corboz, Genava n° 52, p. 88

<sup>23</sup> . ib. p. 88

<sup>24</sup> . ib. p. 88



#### IV – L'église catholique romaine

L'étude historique a montré que le financement de la construction du temple avait été particulièrement difficile.

François Ruchon écrira dans son histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève « La création du Temple Unique allait être une cause de déboires sans nombre pour les Frères genevois qui, avec une candeur d'idéalistes, s'étaient lancés dans une aventure dont ils n'avaient pas prévu les conséquences financières... »<sup>25</sup> Dès 1868, une dernière crise financière incita les loges maçonniques à vendre le Temple Unique.

« Après une ultime tentative de renflouement, l'édifice fût adjugé au principal créancier, le prince Galitzine, sur une mise à prix de 80 000 francs. Le terrain sur lequel il était construit fut aussi racheté afin de donner au nouveau propriétaire toute liberté d'action.

Puis le Temple Unique devint propriété du docteur Antoine Baumgartner, qui avait été l'un des plus farouches adversaires de Fazy, pour le prix de 70'000 francs. Il avait fait l'opération avec l'un de ses amis, il en fut le seul possesseur dès 1872 et l'offrit en vain à la Ville, au duc de Brunswick, ainsi qu'aux locataires.»<sup>26</sup>

Durant cette période mouvementée, le bâtiment abrita une brasserie, puis la Section genevoise de l'Internationale Ouvrière et enfin la Société genevoise des Amis de l'Instruction.

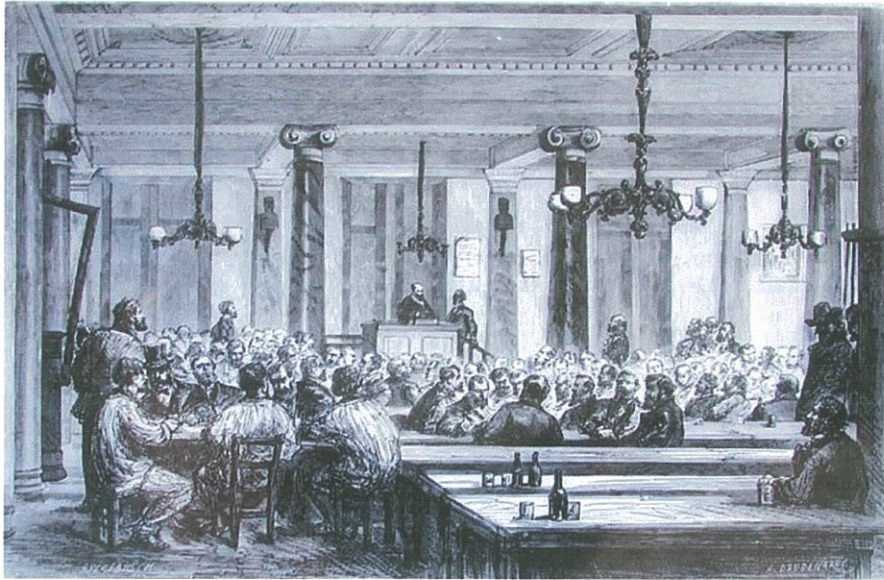


Fig. XIII . Salle de l'Internationale, bd. Georges-Favon

En 1873, le Temple Unique fut racheté pour la somme de 160'000 francs par un intermédiaire qui prétendait vouloir faire un placement immobilier alors qu'il agissait au nom de l'église catholique romaine. Les négociations avaient été orchestrées par Mgr. Mermillod, alors vicaire apostolique de Genève exilé à Ferney, qui s'était montré prévoyant et avait anticipé sur les événements liés au Kulturkampf.<sup>27</sup>

C'est ainsi que la paroisse de Saint-Germain, qui s'était vue confisquer son église située dans la ville haute le 14 octobre 1873, put célébrer sa première messe dans la crypte du Temple Unique le 19 octobre suivant.

<sup>25</sup> . François Ruchon, *Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900*, d'après des documents inédits, Genève 1935, p. 208-211

<sup>26</sup> . Edmond Ganter, *Histoire de Saint-Germain et du Sacré-Cœur*, A l'occasion du centenaire de la paroisse du Sacré-Cœur (1873-1973), Genève, 1973, p. 22-23

<sup>27</sup> . Ib. p. 16



La propriété du bâtiment fut transmise à une Société Anonyme qui le louait à la paroisse et dont le titre était : 'La Société Anonyme de la rue Calame'.<sup>28</sup> La paroisse de Saint-Germain à nouveau stabilisée est alors devenue paroisse du Sacré-Cœur; elle a fêté son centenaire en 1973.

#### V- Travaux d'entretien du Sacré-Cœur

Bien qu'aucun travaux n'aient été répertoriés par le Département des Travaux Publics avant 1939, une analyse comparative des prises de vues, le plus souvent sous forme de cartes postales, indique que certaines réfections ont été entreprises au début du XX<sup>e</sup> siècle.



Fig. XIV carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1895-1900

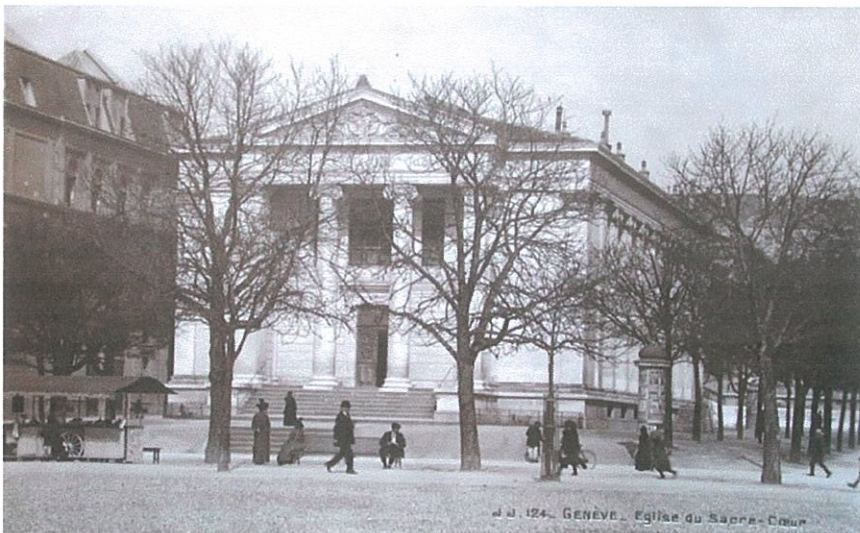


Fig. XV carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1910

A en juger par la croissance des arbres qui entourent le Sacré-Cœur, une dizaine d'années se sont écoulées entre les deux clichés. La première prise de vue datée des environs de 1895-1900, la deuxième vers 1910.

---

<sup>28</sup> . Ib. p. 22.



La façade occidentale du Sacré-Cœur a subi certaines transformations : l'entablement du péristyle a reçu l'inscription « EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE » tandis que le fronton triangulaire a été orné d'un bas-relief et qu'il a reçu une croix en guise d'acrotère faitier. Les appliques murales de l'ancien éclairage au gaz ont été supprimées. Il semblerait également que les murs aient été nettoyés, ravalés ou repeints; de part et d'autre du porche, les massifs d'angles apparaissent comme étant plus clairs, de la même teinte que les pilastres et les colonnes. Toutes les prises de vues étant dirigées vers la façade principale, il est difficile de juger de l'ampleur de la restauration sur les autres façades du bâtiment.

## VI - Intervention d'Adolphe Guyonnet <sup>29</sup>

Un document des archives de l'église qualifiait l'édifice « de laid et très incommode sous beaucoup de rapports ». <sup>30</sup> L'aménagement intérieur aurait manqué d'unité et même s'il était propice à la prière, il ne correspondait pas aux besoins de la liturgie.

Une importante campagne de travaux touchant non seulement au volume du bâtiment, mais encore à ses façades et à tout l'aménagement intérieur sera entreprise en 1939.

Les travaux qui ont été réalisés par l'architecte Adolphe Guyonnet sont documentés par un dossier de plans conservé aux Archives de la Ville de Genève <sup>31</sup> et également par l'autorisation de construire délivrée par le Département des Travaux Publics. <sup>32</sup>

Les premières demandes d'autorisation de construire signées de Guyonnet datent de 1930; un projet de restauration daté de ces années indique l'évidage complet de l'édifice avec suppression de la grande salle du premier étage, de la voûte du plafond, du plancher intermédiaire, des colonnes et des piliers – sur la coupe transversale, la nef de l'église qui s'élève jusqu'à hauteur du toit est éclairée par de grandes fenêtres hautes probablement décorées de vitraux. Les murs situés au dessus des fenêtres et le chœur à deux niveaux sont ornés de peintures. L'intervention finale sera beaucoup moins lourde : les deux étages et les fenêtres d'origine seront conservés. En revanche, la nef de l'église sera entièrement décorée selon les préceptes du renouveau de l'art Chrétien.

En 1938, le curé Schubel annonçait à ses paroissiens qu'il « abandonnait, en raison des possibilités financières, de grands desseins : cette restauration simplifiée et plus rapide, je l'espère réalisable, si vous ne me lâchez pas, et si vous continuez votre aide plus vigoureuse encore si possible, l'année prochaine 1939. » <sup>33</sup>

---

<sup>29</sup> . Adolphe Guyonnet (1877-1955) est l'architecte genevois qui a œuvré pour le renouveau de l'art Chrétien; il est le créateur du groupe de Saint-Luc. Devenu incontournable en matière de restauration et de construction d'édifices religieux, qui plus est, fidèle au culte catholique romain, on lui a confié à Genève les constructions des églises Saint-Paul à Grange-Canal en 1915 et de Sainte-Thérèse en 1944; la restauration de l'église Sainte-Croix en 1922-26 à Carouge, de Saint-Jean Baptiste à Corsier en 1924 et de Saint-Loup à Versoix en 1950. Il a également œuvré à Saint-Maurice en Valais et à Tavannes dans le Jura Bernois. Dans le domaine civil, on lui doit le pavillon de la Conférence du Désarmement au Palais Wilson érigé en 1931-32 (détruit dans un incendie) et le pavillon de l'horlogerie de l'Exposition Nationale Suisse de 1939 à Zürich.

<sup>30</sup> . Edmond Ganter, *Histoire de Saint-Germain et du Sacré-Cœur*, A l'occasion du centenaire de la paroisse du Sacré-Cœur (1873-1973), Genève, 1973, p. 26

<sup>31</sup> . Dossier Cité 1930/90/B, VdGe

<sup>32</sup> . Dossier A 665, microfilmé par les Archives du DTP

<sup>33</sup> . Edmond Ganter, *Histoire de Saint-Germain et du Sacré-Cœur*, A l'occasion du centenaire de la paroisse du Sacré-Cœur (1873-1973), Genève, 1973, p. 28



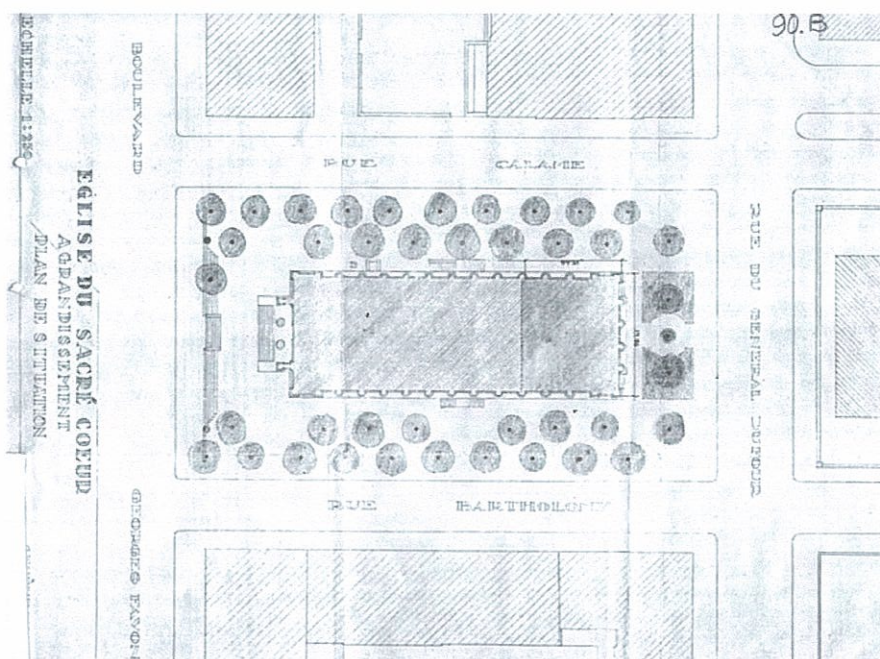


Fig. XVI. Plan de situation, agrandissement de l'église du Sacré-Cœur, A. Guyonnet, 1930

Le bâtiment est rallongé de 15,50 mètres à l'est, en direction du Conservatoire; sur les façades latérales, cela représente la longueur de 4 colonnes engagées supplémentaires. Au niveau de l'aménagement intérieur, l'agrandissement représente l'espace pour un nouveau chœur, un maître-autel, une sacristie, et une cure adossée à l'église comprenant salle de réunion et appartements. La façade orientale est recomposée en fonction des besoins de l'aménagement intérieur; 3 niveaux de fenêtres éclairent les 3 étages et deux portes latérales permettent l'accès à la cure. Un premier projet daté de 1930 reprenait le motif du péristyle ouest : deux colonnes ioniques encadrées par deux pilastres surmontés d'un fronton triangulaire; on préférera une version simplifiée et entièrement dépouillée d'un avant-corps marqué par le profil de six pilastres.

Pour les détails de l'agrandissement de A. Guyonnet consulter les figures XXIII (coupes transversales), XXIV (coupe longitudinale) et XXV (plan du rez-de-chaussée).

Les plans de cadastration de 1924<sup>34</sup> et la feuille de mutation de 1929<sup>35</sup> indiquent deux ouvertures latérales auxquelles on accédait par une double montée d'escaliers localisée à l'extrémité ouest de chacune des façades nord et sud; les rampes sont situées symétriquement de part et d'autre du bâtiment, entre les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> colonnes engagées. L'escalier nord qui permet également l'accès à la crypte en sous-sol est cadastré en 1924 ; il a peut-être remplacé un escalier déjà existant comme c'est le cas du côté de la façade sud. Sur ce même plan de cadastration, apparaissent également des travaux d'aménagement de la plate-forme entre les deux escaliers occidentaux.

Des sondages ont révélé que le soubassement et les encadrements de l'agrandissement ont été réalisés en simili, les murs, colonnes et pilastres construits en plot et en ciment.<sup>36</sup> De plus, une étude stratigraphique a démontré que l'ensemble du bâtiment a été recrépi au ciment.<sup>37</sup>

<sup>34</sup> . Registre des Bâtiments n. 626, sur parcelle 4687 escaliers à cadastrer, 28 août 1924, Archives de la Direction cantonale de la mensuration officielle.

<sup>35</sup> . Registre des Mutations n. 1036 de 1929, Archives de la Direction cantonale de la mensuration officielle.

<sup>36</sup> . Sondages réalisés par l'entreprise Francioli SA au printemps 2005

<sup>37</sup> . Etude stratigraphique et rapport d'investigations, examens et sondages de l'église du Sacré-Cœur réalisé par l'Atelier Saint-Dismas, juin 2005.





Fig. XVII. Photographie d'archives, façade occidentale, mai 1934



Fig. XVIII. Photographie d'archives, façade occidentale, après 1939

La façade occidentale a également été rénovée; le bas-relief sculpté ainsi que la frise de couronnement du fronton triangulaire ont été supprimés. La croix de l'acrotère faîtière a été remplacée. Sous le péristyle, de part et d'autre de l'entrée principale, deux portes latérales ont été percées. Une étude comparative entre une photo prise en mai 1934 et une autre quelques années plus tard, indique que c'est à l'occasion de la rénovation de Guyonnet que les pilastres d'angles en maçonnerie, et par la même les colonnes engagées, ont reçu une peinture dont la teinte est plus soutenue que le mur de fond, a priori un vert molasse.<sup>38</sup> Ce même cliché daté de 1934 montre également que, durant une courte période n'allant pas au-delà de 1939, de grandes marches occupant toute la largeur de la parcelle ont été aménagées de part et d'autre de l'escalier existant; probablement réalisées avec des pavés, elles ont temporairement pris la place du talus engazonné.

<sup>38</sup> . Selon les conclusions de l'étude stratigraphique



## VII – Travaux ultérieurs

Les dernières demandes d'autorisations de construire ne concernent que des transformations intérieures.

En 1966-67, une modification des gradins du chœur et l'ouverture d'une porte font l'objet d'une demande d'autorisation de construire.<sup>39</sup> A cette même occasion, le sol des allées est recouvert de travertin, un nouveau chœur et un nouvel autel répondant aux prescriptions liturgiques de Vatican II sont installés et les murs sont rafraîchis.

En 1974-76, un projet pour la création d'un escalier et d'une issue de secours dans l'angle sud-ouest est abandonné.<sup>40</sup>

La demande d'autorisation de construire comprenant également la création de salles de réunion au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, la modification de l'escalier intérieur situé dans l'angle nord-ouest du bâtiment et certains travaux dans la cure est à nouveau déposée en 1982.<sup>41</sup>

## SYNTHESE DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT

Les différents sondages, analyses et études stratigraphiques effectués sur l'enveloppe du bâtiment ont démontré la nécessité d'une intervention à court terme.

Des mesures de protection et de conservation d'un type d'architecture aussi unique en son genre à Genève sont à envisager. Une réfection respectueuse de la valeur patrimoniale du bâtiment doit être entreprise.

Dans le cadre de cette intervention, il semble opportun de nettoyer les façades souillées par la pollution, de remplacer ou réparer les matériaux de construction abîmés pour leur assurer une certaine pérennité et de recourir à des solutions de revêtement fidèles à l'état d'origine.

### I - Propositions d'interventions

Le nettoyage des matériaux pierreux nécessite un soin particulier de manière à ne pas altérer la surface de la roche, ne pas accélérer l'effet de vieillissement, ni activer l'action de la pollution.

Les chapiteaux des colonnes et des pilastres ont été sculptés dans une roche calcaire très fine; le traitement doit permettre à la pierre de conserver son calcin et sa dureté. Certaines parties altérées doivent être recollées, réparées ou reconstituées.

L'entablement et les denticules de la corniche façonnés au mortier de sable et chaux sont particulièrement abîmés et fragiles.

Les murs en maçonnerie liée au mortier ainsi que les fûts des colonnes engagées et pilastres d'angles en maçonnerie de tuf et briques jointoyées de sable et chaux ont besoin d'un rafraîchissement. A défaut d'un piquage du crépi ciment qui a été appliqué lors de la restauration de Guyonnet en 1939, il est essentiel d'utiliser des peintures minérales et des matériaux de jointoiement qui ne rendent pas les murs encore plus étanches et permettent les échanges hygrométriques.

Un schéma des matériaux de revêtement et de construction du bâtiment d'origine et de son agrandissement a été établi sur la base des observations des différents corps de métiers spécialisés qui ont été consultés.<sup>42</sup> (voir figures XXVI et XXVII)

<sup>39</sup> . Dossier n. 50564 de Louis H. Bernard, architecte, autorisé le 28.3.1967, microfilmé par les Archives du DTP

<sup>40</sup> . Dossier n. 65863 de François Bouvier, architecte, abandonné le 8.1.1976, microfilmé par les Archives du DTP

<sup>41</sup> . Dossier n. 76828 de François Bouvier, architecte, autorisé le 8.2.1982, Dossier Cité 1930/90/B, VdGe

<sup>42</sup> . M. Lachat, tailleur de pierre, l'Atelier Saint-Dismas, conservation- restauration d'œuvres d'art et l'entreprise de maçonnerie et peinture Francioli SA au cours de l'automne 2005.



## II - Hypothèses chromatiques de revêtement

L'étude comparative des photographies d'archives et l'analyse stratigraphique des surfaces peintes permet d'émettre des hypothèses de reconstitution chromatique; des valeurs de tons clairs/foncés respectant les interventions successives sur le bâtiment peuvent être établies. L'étude historique a montré que l'état d'origine qui apparaît sur les plus anciens clichés et qui correspond vraisemblablement à l'étape I de l'étude stratigraphique s'appuie sur deux tons : un ton plus soutenu pour les murs de fond, l'entablement et le fronton et un ton plus clair pour les colonnes engagées et les piliers d'angles; la teinte claire est très proche de la couleur naturelle de la roche calcaire utilisée pour le porche occidental et les chapiteaux.

Une intervention située aux alentours des années 1910, étape II de l'étude stratigraphique, aurait permis d'unifier l'ensemble du bâtiment; une seule teinte claire imitant la couleur ou ayant la même valeur que la roche naturelle pour l'ensemble de l'enveloppe (beige selon l'étude stratigraphique).

Une troisième hypothèse est celle de l'intervention de Guyonnet (étape III de l'étude stratigraphique); les valeurs colorées ont été inversées, les murs de fond sont plus clairs et les colonnes engagées d'un ton plus soutenu imitant la couleur de la molasse. Cette dernière version a visiblement été rafraîchie récemment (étape IV de l'étude stratigraphique).



Fig. XIX. photographie d'archives, Eglise du Sacré-cœur, vers 1890



Fig. XX. carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1910



Chacune des hypothèses à une valeur historique ou régionale.

L'état actuel qui correspond à l'inversion de la bichromie appliquée à l'occasion de la restauration de Guyonnet est une interprétation régionale de cette architecture; la teinte verte aurait pour fonction d'imiter le grès et simuler des colonnes en molasse. Cette version locale est en désaccord avec le style antiquisant.

La variante monochrome met en valeur les origines grecques de l'architecture; elle correspond à un retour aux sources de l'architecture classique. Une seule teinte, comme celle de la pierre naturelle dont le temple grec est constitué, et le relief des façades pour créer les ombres. On peut cependant douter que l'intensité de la lumière sous nos latitudes soit suffisante pour faire vibrer le grain du crépi et craindre qu'une reconstitution avec des façades monochromes ne soit trop plate.

Un retour à l'état d'origine aurait non seulement une valeur historique mais également le mérite de respecter l'esprit dans lequel cette architecture a été édifiée. La teinte du revêtement des colonnes engagées, de l'entablement, des pilastres et de leurs chapiteaux devrait imiter la roche du péristyle. Les finances n'ayant par permis un faux appareillage pour les murs de fond, ceux-ci ont été enduits d'un crépi lisse pour lequel un revêtement d'une nuance légèrement plus foncée permettrait de créer un semblant de matière et de profondeur; le tympan du porche d'entrée devrait être associé à ce type de traitement.



Fig. XXI. façade latérale sud, janvier 2006



Fig. XXII. détail façade latérale sud, janvier 2006



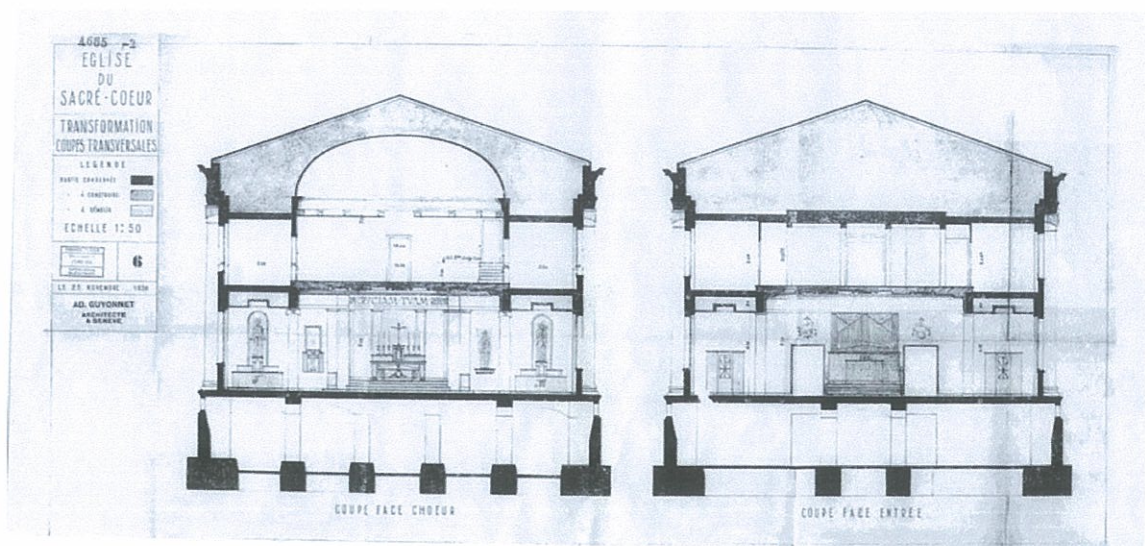


Fig. XXIII. coupes transversales, transformation du Sacré-Cœur, A. Guyonnet architecte, 25.11.1938

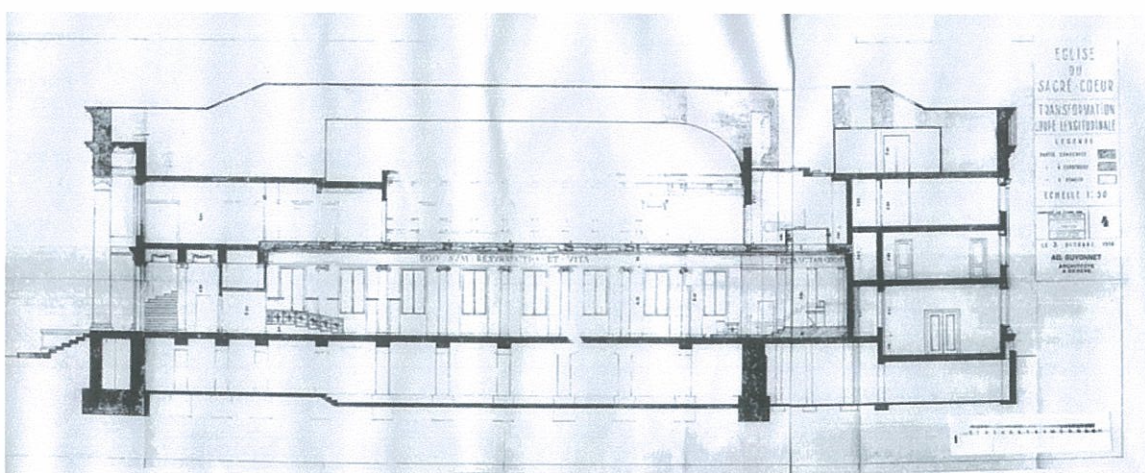


Fig. XXIV. coupe longitudinale, transformation du Sacré-Cœur, A. Guyonnet architecte, 3.10.1938

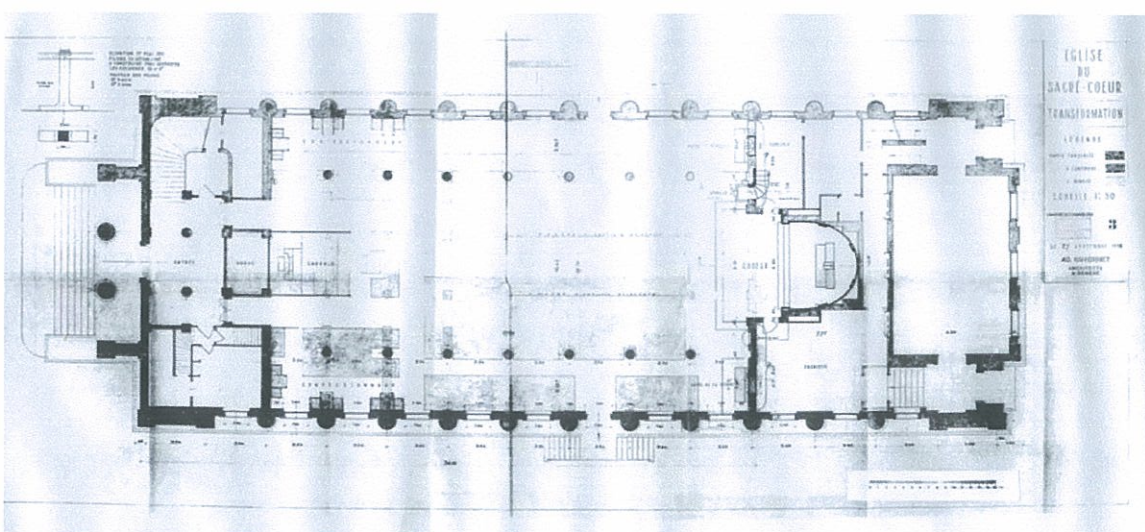


Fig. XXV. plan du rez-de-chaussée, transformation du Sacré-Cœur, A. Guyonnet architecte, 27.9.1938



## BIBLIOGRAPHIE

Alain Bernheim, *Les débuts de la Franc-Maçonnerie à Genève et en Suisse*, éd. Slatkine, Genève, 1994

Armand Brulhart et Erica Deuber-Pauli, *Arts et Monuments Ville et canton de Genève*, Société d'Histoire de l'Art en Suisse, Genève, 1985

André Corboz, *Palmyre à Plainpalais ? sur les sources formelles de l'église du Sacré-Cœur* in Genava n° 52, Genève, 2004

B. Chaillot Calame, *Rapport historique et architectural de l'église Sainte-Croix*, « Biographie Adolphe Guyonnet », Carouge, 2001

Leila El-Wakil, Jean-Daniel Blavignac 1917-1876, « Chronologie », « Harangue contre le temple unique », Carouge, 1990

Edmond Ganter, *Histoire de Saint-Germain et du Sacré-Cœur*, à l'occasion du centenaire de la paroisse du Sacré-Cœur (1873-1973), Genève, 1973

Patrimoine et architecture, *Un lieu pour le culte, histoire et restauration de la synagogue Beth Yaacov de Genève (1865-1997)*, «De l'enceinte fortifiée à l'aménagement de la ceinture urbaine» Gérard Deuber, «Histoire et architecture de la Synagogue de Genève» David Ripoll, DAEL, Direction du patrimoine et des sites, Genève, 2002

François Ruchon, *Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900*, d'après des documents inédits, Genève, 1985

Société d'Art Public, *Le Grand siècle de l'architecture genevoise, un guide en douze promenades*, Genève, 1985

## DOCUMENTS D'ARCHIVES

Actes notariés Jean Rivoire - 1857 n.1 et pièces annexes, AEG

Autorisations de construire, Dossier A 665, Dossier n. 50564, Dossier n. 65863, Dossier n. 76828, DAEL

Cadastre Dufour réactualisé, registre des mutations n.1036 de 1929, Registre des Bâtiments n. 626 de 1924, DCMO

Dossier Cité 1930/90/B, VdGe

Mémorial des Grands Conseils - I - 31 janvier 1857, AEG

Registre du Conseil d'Etat et pièces annexes, n. 399 du 1.1 au 30.6.1857, 400 du 1.7 au 24.12.1857, 401 du 5.1 au 29.6.1858, 402 du 2.7 au 29.12.1858, 404 du 3.7 au 24.12.1859, AEG

TP 1857/167, 31 janvier 1857, AEG



Eglise du Sacré-Coeur - Relevé des matériaux et revêtements - Angle nord-ouest - Partie ancienne 1859

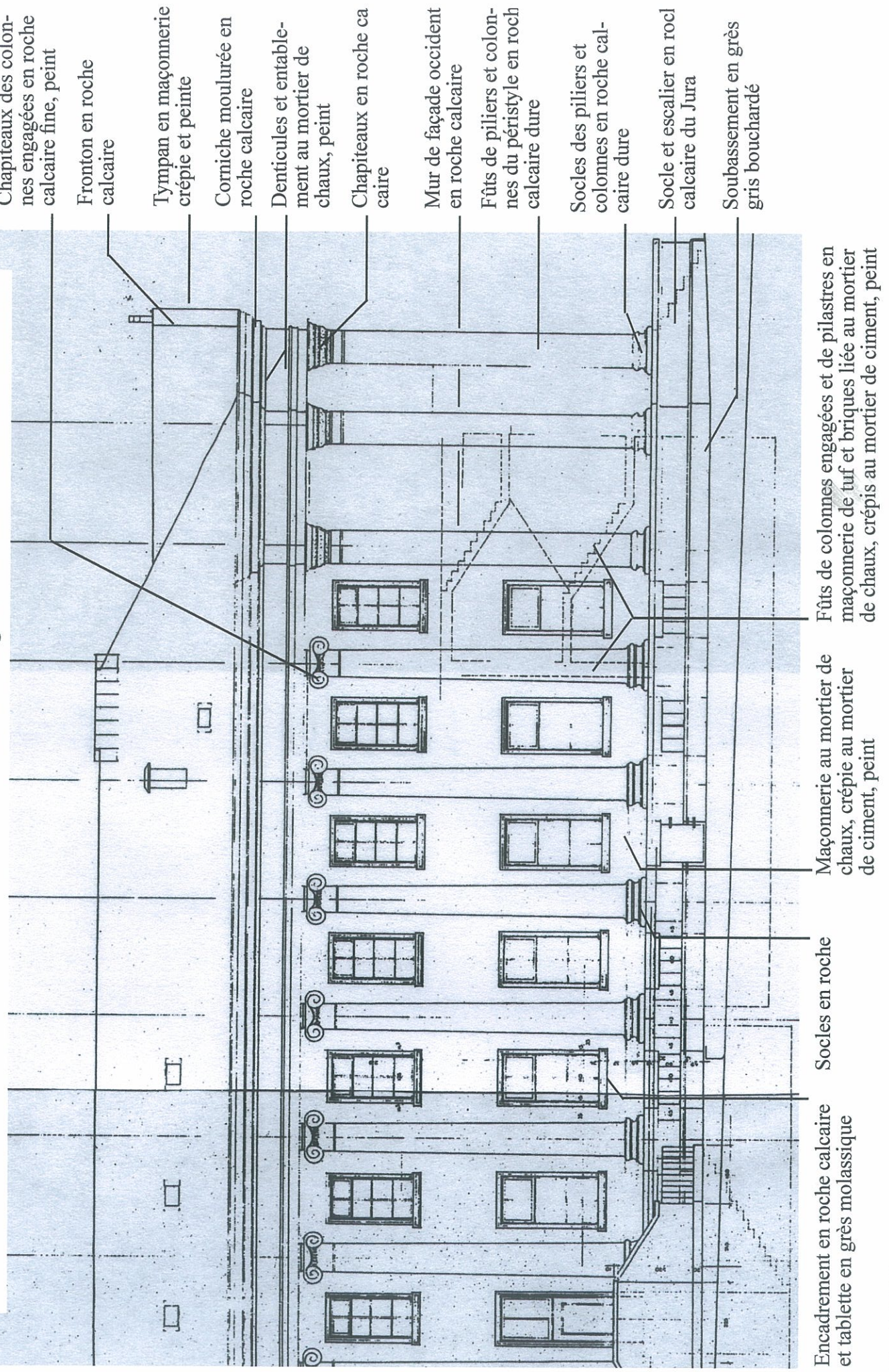


Fig. XXVI



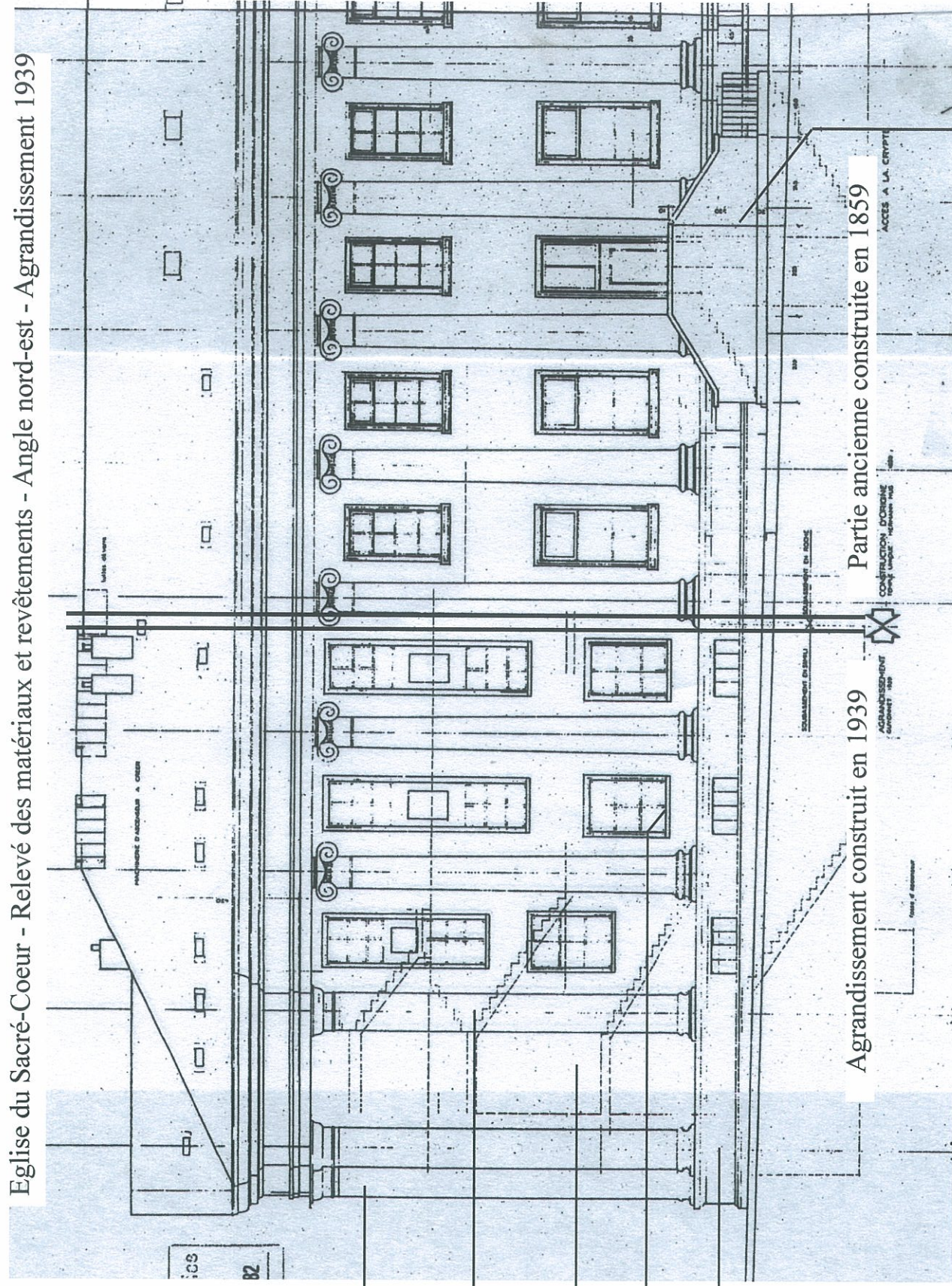
## LISTE DES FIGURES

Couverture 1 : carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1890, CIG BPU

Couverture 2 : carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1900, CIG BPU

- I . Photographie d'archives de la Coulouvrenière et de Plainpalais, vers 1860, 2004-167 – cl. 21p Coul., CIG
- II . Plan définitif des parcelles à vendre sur le terrain des fortifications, cadastre B11 – pl.42 – 19 juin 1955, AEG
- III . Plan joint à l'Acte notarié Jean Rivoire, 1857, AEG
- IV . Plan joint à l'Acte notarié Jean Rivoire 1857, détail, AEG
- V . Lithographie 1859, « H.Hug erexit », 27M CIG BPU
- VI. Façade orientale avant intervention de Guyonnet – photographie d'archives, PV GN 13 X 18 16100, CIG
- VII . Photographie d'archives vers 1872 – bd. Georges-Favon, 18 X 24 9859, CIG
- VIII. A. Magnin, Architecte « Temple Unique, face principale, coupe transversale, Calqué d'après un calque contrecollé » inv. VG M29, CIG
- IX. Détail d'une colonne engagée, cliché BCC, janvier 2006
- X. Détail d'un chapiteau de colonne, cliché BCC, janvier 2006
- XI. Détail d'un chapiteau de pilastre, cliché BCC, janvier 2006
- XII. Photographie d'archives, vers 1880, album de photographie « Les chapelles de la Persécution », coll. privée C. Curtet
- XIII . Salle de l'International, bd. Georges-Favon, 13 X 18 VG 5693, CIG
- XIV. Carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1895-1900, CIG BPU
- XV. Carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1910, CIG BPU
- XVI. Plan de situation, agrandissement de l'église du Sacré-Cœur, A.Guyonnet, 1930, Dossier Cité 1930/90/B, VdGe.
- XVII. Photographie d'archives, façade occidentale, mai 1934, 13 x 18 VG 6607, CIG
- XVIII. Photographie d'archives, façade occidentale, Bd. Georges-Favon, après 1939, 13 X 18 VG 10854, CIG
- XIX. Photographie d'archives, Eglise du Sacré-cœur, vers 1890, 13 X 18 cl 13431, CIG
- XX. Carte postale, Genève, Eglise du Sacré-Cœur, vers 1910, CIG BPU
- XXI. Façade latérale sud, cliché BCC, janvier 2006
- XXII. Détail façade latérale sud, cliché BCC, janvier 2006
- XXIII. Coupes transversales, transformation du Sacré-Cœur, A. Guyonnet architecte, 25.11.1938
- XXIV. Coupe longitudinale, transformation du Sacré-Cœur, A. Guyonnet architecte, 3.10.1938
- XXV. Plan du rez-de-chaussée, transformation du Sacré-Cœur, A. Guyonnet architecte, 27.9.1938
- XXVI. Relevé des matériaux et revêtements, angle nord-ouest, partie ancienne 1859
- XXVII. Relevé des matériaux et revêtements, angle nord-est, agrandissement 1939





Avant-corps et pilastres,  
maçonnerie crépée au  
mortier de ciment, peint

Fûts de colonnes en  
maçonnerie crépie au  
mortier de ciment, peint-

Murs en maçonnerie  
crépée au mortier de  
ciment, peint —

Encadrement et tablette  
en simili (calcaire) —

Socle et soubassement  
en simili (calcaire)

## Agrandissement construit en 1939

Partie ancienne construite en 1859

Muret d'escaliers en maçonnerie de plots  
crépi au mortier de ciment, peint